



N°9/2020

DELIBERATION

du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
Nombre de membres présents : **26**
Nombre de votants : **32**
Date de convocation : **12/02/2020**

L'an **Deux Mille Vingt**, le 19 FEVRIER, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION
2020 ASSOCIATION LES JEUNES
AGRICULTEURS DES ASPRES**

Certifiée exécutoire à la date de transmission aux services préfectoraux
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publiée ou Notifiée le

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - TOURNE (Llauro) – MAURAN (Montauriol) - PUIG (Sainte Colombe) – XANCHO (Saint Jean Lasseille) – FERRER (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, MON, BERNADAC, BOURRAT, PEREZ, RAYNAL, BATALLER-SICRE (Thuir) – ALBERT, COUSSOLLE (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

F. CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) à L.BERNARDY
D.RUIZ (Thuir) à N.MON
L.FERRER (Thuir) à S.RAYNAL
M.LESNE (Tordères) à A.PUIG
R.ATTARD (Trouillas) à J.ALBERT
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Absents:

N.CRUQU, J.L.PUJOL(Fourques)
C.VILA (Oms)
BELLEGARDE (Passa)
L.FERRER, P.MAURY (Thuir)

Monsieur Roger TOURNE est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil est approuvé à l'unanimité sans observation.

9/2020

ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES JEUNES AGRICULTEURS DES ASPRES » :

- VU** les statuts de la Communauté de communes des Aspres, et notamment sa compétence obligatoire en matière de développement économique,
- Vu** le recueil de l'intérêt communautaire approuvé par délibération n°72/2016 définissant les champs d'application des compétences de la Communauté de Communes des Aspres et notamment toute action concourant à la promotion des produits locaux

Le Président **INFORME** l'Assemblée que l'Association « Les Jeunes Agriculteurs des Aspres » sollicite une subvention pour développer son activité et ses manifestations, et notamment, mettre en place en 2020 une fête des jeunes agriculteurs sur le canton des Aspres.

Il **PRECISE** que le Bureau Communautaire réuni le 13 Février 2020 s'est positionné favorablement pour attribuer une subvention de 1500€ à l'association en question,

Et **OUVRE** la discussion.

Le Conseil Communautaire
Où l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE d'attribuer une subvention de mille cinq cent euros (1500€) à l'Association « Les Jeunes Agriculteurs des Aspres ».

APPROUVE la convention d'objectifs sur le modèle annexé à la présente délibération, fixant notamment les conditions de versement de la subvention après production d'un état certifié par son Président,

EN PREVOIT l'inscription des crédits dans le budget principal 2020,

PRECISE que la présente délibération sera insérée au budget principal 2020.

Ainsi fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus



Le Président,

René OLIVE